

AFFAIRES DE ROUTINE

Le mercredi 4 mai 1960

- | | |
|-------------------------------|--|
| 1. Présentation des requêtes. | 4. Avis de questions ou d'interpellations. |
| 2. Lecture des requêtes. | 5. Avis de motions. |
| 3. Rapports des comités. | 6. Interpellation. |

INTERPELLATIONS

N° 1.

Par l'honorable sénateur Pouliot:

29 mars,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il employé des psychiatres pendant chacune des dix dernières années?
2. Dans le cas de l'affirmative,
 - a) quel département les a employés?
 - b) qui étaient-ils?
 - c) combien chacun d'eux a-t-il reçu?
3. Relativement aux renseignements fournis au Sénat par le ministère de la Justice le 15 mars, Hansard du Sénat, 1960, p. 369, ces psychiatres ont-ils recommandé la clémence pour chaque personne condamnée à la peine capitale de 1950 inclusivement au 10 mars 1960?
4. Si la réponse est négative, quel est le nombre de ces cas pour lesquels il n'y a pas eu de recommandation de clémence, de leur part?

Pour le jeudi 5 mai 1960.

Par l'honorable sénateur Reid:

3 mai,—Qu'il s'enquerra auprès du Gouvernement de ce qui suit:

1. A la suite de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice, lors de sa récente visite du pénitencier de la Colombie-Britannique, dans laquelle il proposait que le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique inaugure un traitement quelconque pour les toxicomanes, a-t-on officiellement fait au gouvernement de la Colombie-Britannique une proposition de ce genre?
2. Dans le cas de l'affirmative, les autorités provinciales de la Colombie-Britannique ont-elles manifesté un intérêt véritable à cet égard ou ont-elles acquiescé à une proposition de traitement, ainsi que l'avait suggéré l'honorable ministre de la Justice?